

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 06386

Numéro SIREN : 792 111 783

Nom ou dénomination : RSM PARIS

Ce dépôt a été enregistré le 04/02/2022 sous le numéro de dépôt 16410

**RSM PARIS**  
**Société par actions simplifiée au capital de 15 925 700 euros**  
**Siège social : 26 rue Cambacérès, 75008 PARIS**  
**792 111 783 RCS PARIS**

---

**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 18 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 18 novembre, à 11 heures 00, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, par voie de visio-conférence, afin de se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Renonciation aux délai et forme de convocation préalable et de remise des informations préalables,
- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Agrément de nouveaux associés et autorisation de signature de contrats de prêt de consommation d'action,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Paul Evariste VAILLANT, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Vital SAINT MARC est désigné comme secrétaire de séance.  
Et Monsieur Amaury de la BOUILLERIE est désigné scrutateur.

La société BLANCHARD TISSANDIER AUDIT EXPERTISE CONSEIL, Commissaire aux Comptes de la Société, informée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 318 513 actions sur les 318 514 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

**RESOLUTION PREALABLE**

A titre préliminaire, les Associés renoncent purement et simplement, en tant que de besoin, autant sur le principe que sur la forme, aux délais de convocation et de mise à disposition des documents et rapports nécessaires à l'adoption des résolutions qui suivent.

Conformément à l'article 26 des statuts, les Associés reconnaissent avoir été en mesure de prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et informations nécessaires à leur information préalable en vue de l'adoption des résolutions qui suivent, en ce compris, notamment, des documents dont il est fait mention dans le présent procès-verbal.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

## PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Paul Evariste VAILLANT de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une période de 3 prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice social écoulé :

Monsieur Stéphane – André – Léopold MARIE  
Né à LEVALLOIS PERRET (92) le 12 novembre 1963  
De nationalité française  
Demeurant 61 rue des Galons - 92190 MEUDON

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

## DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale autorise Paul Evariste VAILLANT à signer un contrat de prêt de consommation d'une action ordinaire RSM PARIS avec Madame Virginie CUVILLIEZ, Messieurs Clément PERROT et Cyrille GABAY, lesquels sont agréés en qualité de nouveaux associés.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

## TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée 12 h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

---

Le Président

Paul Evariste VAILLANT

Le scrutateur



Le secrétaire

